

Convention de partenariat Projet Léonard 2023-2024

Entre :

ECAM LaSalle (dénommée ci-après par « ECAM »)

SIRET : 779 883 446 00014

Adresse : 40 Montée Saint Barthélémy 69321 LYON Cedex 05

Représentée par son Directeur Général, M. Didier DESPLANCHE

La société JOLIVET Hervé - HnV CAD - EI (dénommée ci-après par « entreprise »)

SIRET : 879 051 159 00025

Adresse : 1345 route de Chantemerle, 01800 LE MONTELLIER

Représentée par son Dirigeant, M. Hervé JOLIVET

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (dénommée ci-après par « CCPA »)

SIRET : 240 100 883 00018

Adresse : 143 rue du Château 01150 CHAZEY SUR AIN

Représentée par son Vice-Président en charge du développement économique, Daniel FABRE

Article 1. Objet du contrat

Dans le cadre du Projet Léonard, 10 élèves de 4^{ème} année de la formation généraliste ECAM Arts & Métiers, coachés par 1 enseignant (*M. André ERNESTO*) expert en innovation, travailleront sur la problématique d'une entreprise invitante à créer ou repenser un produit innovant, un process, une organisation. Ils auront pour objectif de proposer la solution la plus originale, pertinente et réaliste.

L'entreprise a proposé à l'ECAM le sujet de projet suivant :

Quelques mots sur l'entreprise :

- **Activités** : HnV CAD est une entreprise française indépendante spécialisée dans l'installation de machines spéciales et équipements mécaniques. L'activité principale concerne la prestation en bureau d'études pour la conception, la fabrication et le montage de machines industrielles et agricoles.
- **Domaine applicatif visé par le produit/service développé** : étude du principe d'un nouveau mode de pulvérisation dans le domaine agricole.
- **Enjeux** : la pulvérisation de produits plus respectueux de l'environnement (*enjeu écologique*), la pulvérisation précise/ciblée de produits (*enjeu économique*), avec un bon niveau de maîtrise technique et stratégique (*qualité, coût, délai, innovation, environnement*).

Quelques mots sur le projet adressé aux étudiants :

- **Intitulé du sujet** : solution innovante permettant de pulvériser un produit agricole écologique avec précision.
- **Contexte** : le milieu agricole, confronté à une série de défis croissants, souffre d'une image ternie par l'usage massif de pesticides et les préoccupations environnementales grandissantes. Les agriculteurs se trouvent confrontés à une pression constante pour améliorer les rendements de la terre tout en minimisant leur impact

sur l'environnement. Dans ce contexte, les changements climatiques exacerbent encore davantage les contraintes pesant sur le secteur.

- Face à ces enjeux, le développement d'un nouveau mode de pulvérisation dans le domaine agricole revêt une importance cruciale. En privilégiant l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement, cette approche permet non seulement de répondre à l'enjeu écologique pressant, mais aussi de promouvoir une agriculture durable et responsable. En permettant une pulvérisation précise et ciblée des produits, cette innovation contribue à optimiser les ressources et à garantir un meilleur contrôle des produits agricoles, ce qui représente un enjeu économique majeur pour les exploitants agricoles.
- Ainsi, le Projet Léonard permettra aux étudiants de travailler autour de cette problématique qui lie l'agriculture et l'environnement. L'accent sera porté sur l'étude des brevets existants, des solutions concurrentes et des innovations à venir.

Missions envisagées pour les étudiants :

- Une lettre de mission (*pour définir les engagements, les livrables et une synthèse du projet*)
- Un Cahier Des Charges Marketing (*pour mieux comprendre le marché, les attentes des futurs clients et les notions prioritaires de propriété intellectuelle*)
- Un Cahier Des Charges Fonctionnel (*pour traduire le besoin en fonctions*)
- L'Architecture Technique du Produit et les résultats de séances de créativité (*pour traduire les fonctions en solutions*)
- Un pré-développement technique du produit (*pour visualiser le produit/service, estimer la faisabilité et la viabilité économique*)
- Un pitch de communication sur le produit/service (*pour argumenter et convaincre un éventuel public d'investisseurs*)
- Un support de présentation orale utilisé lors de la soutenance finale (*pour restituer une synthèse de l'ensemble des travaux*)
- Un support de communication (*pour valoriser le projet et convaincre d'investir*)

Point important : le Projet Léonard permettra d'imaginer une première version du produit/service. L'étude technique durera environ 1 semaine et il est évident que le niveau de détails techniques ne serait être ni complet ni détaillé. Une étude plus avancée, s'étalant le plus souvent sur plusieurs mois, sera indispensable pour se rapprocher d'une fabrication par la suite. D'autres projets proposés par ECAM permettent d'aborder ces aspects (*Projet PRD par exemple*).

- **Autres :** il est probable que ce projet puisse donner lieu à de la propriété industrielle (*brevets*).

Article 2. Engagements des parties

L'ECAM s'engage à dédier au projet de l'entreprise 10 étudiants qui effectueront chacun 120H (*3 semaines continues de travail effectif*), soit 1 200H au total. Ce travail sera encadré et évalué par 1 enseignant dédié au projet (*M. ERNESTO André*). À l'issue du projet, l'entreprise devient propriétaire de tous les livrables et travaux sur le sujet qu'elle a proposé.

ECAM s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont elle dispose pour atteindre les objectifs fixés à l'article 1, sans toutefois garantir la maîtrise du résultat final (*obligation des moyens, pas des résultats*).

L'entreprise s'engage à mettre à disposition un représentant en présentiel le jour du début du projet pour présenter le sujet aux étudiants, ainsi que le dernier jour du projet pour réceptionner et évaluer le travail des étudiants. 3 points intermédiaires, à fixer entre l'entreprise et l'enseignant, devront être assurés entre l'entreprise, les étudiants et

l'enseignant de manière à répondre aux questions et suivre l'avancement général du projet (*ces 3 points pourront être réalisés en visioconférence de préférence*).

La CCPA s'engage à régler, pour le compte de la société HnV CAD, les frais engagés par ECAM LaSalle pour la réalisation de l'étude objet de l'article 1, à hauteur de 1 200 euros.

Article 3. Les livrables de l'étude

Les étudiants remettront un dossier final à l'entreprise qui comprendra :

- Une lettre de mission
- Un Cahier Des Charges Marketing
- Un Cahier Des Charges Fonctionnel
- L'Architecture Technique du Produit et les résultats de leurs séances de créativité
- Un pré-développement technique du produit
 - Un descriptif technique, des schémas généraux et de détails, avec les justificatifs de conception/industrialisation montrant la faisabilité et une partie des éléments techniques et scientifiques nécessaires, entendus et attendus.
- Un pitch de communication sur le produit ou service
- Un support de présentation orale utilisé lors de la soutenance finale
- Un support de communication pour valoriser le projet et convaincre d'investir

A noter : L'objectif du projet n'est pas de rentrer dans les détails techniques mais de permettre aux étudiants de rester le plus ouvert, créatif et innovant possible. A ce titre, il appartient à l'entreprise de retenir les idées les plus pertinentes et de pousser leur développement par la suite si nécessaire pour en mesurer le potentiel réel.

Article 4. Les acteurs directs

Pour ECAM LaSalle :

M. André ERNESTO - Responsable du pôle C2MI

andre.ernesto@ecam.fr - 04 72 77 06 52

Pour l'entreprise :

M. Hervé JOLIVET - Concepteur / Consultant mécanique / Fabricant en Machines Spéciales

hjolvivet@hnavcad.fr - 06 66 49 57 66

Pour la CCPA :

Mme Amandine ARRIGONI - Responsable développement économique

a.arrigoni@cc-plainedelain.fr - 07 61 71 48 57

Article 5 – Période du projet :

Le projet sera réalisé sur une période s'étalant du lundi 03 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024. Les étudiants travailleront tous les jours sur le projet, pendant 3 semaines. Sur cette période, les étudiants auront des cours spécifiques au Projet Léonard et une mise en application concrète sur le projet d'étude.

Article 6 – Contribution financière et conditions de règlement



La CCPA versera à ECAM LaSalle une contribution établie à 1 200 €.
ECAM LaSalle étant exonérée de TVA, la somme indiquée est donc nette à payer.

Le règlement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Les factures seront payées à 30 jours, par mandat administratif, à la remise des livrables à l'entreprise et après validation de la facture par l'entreprise HnV CAD auprès de la CCPA.

Le versement sera effectué sur présentation de facture au nom de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, sur la plateforme CHORUS PRO.

A noter : La facture intégrera directement le RIB d'ECAM LaSalle.

Article 7 – Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage vise à favoriser un accès égal à l'apprentissage et contribue au financement d'actions visant au développement de l'apprentissage. La taxe d'apprentissage est due par une grande majorité d'entreprises (*entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, ou groupement d'intérêt économique*). Voir sources ci-dessous pour plus d'informations si besoin :

- <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22574>
- <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/contributions-de-formation-profe/la-taxe-dapprentissage-part-prin.html>

L'entreprise est encouragée à reverser la taxe d'apprentissage (*si elle est éligible*) auprès de la fondation ECAM LaSalle. Cette action permettrait de contribuer au financement de l'apprentissage, des formations scientifiques, technologiques et professionnelles. Un grand merci par avance pour votre soutien.

Article 8 – Annexes

La convention de partenariat s'accompagne d'un document intitulé « PI Projet Léonard ».

Fait à Lyon, le 14 / 05 / 2024

ECAM LaSalle

Fait à Le Montellier, le 14/05/2024

L'entreprise HnV CAD – JOLIVET Hervé - EI

Fait à _____, le ____/____/____

La CCPA